



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session n° 05-01 du Comité consultatif public mixte

**14 avril 2005
San Diego, Californie**

Compte rendu de discussion¹

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 14 avril 2005, à San Diego, en Californie.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, rend compte de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, et indique les mesures de suivi à prendre et les responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <http://www.cec.org>.

Mot de bienvenue et tour d'horizon du président du CCPM

Le président du CCPM souhaite la bienvenue à San Diego à tous les participants et dresse un historique du CCPM pour ceux qui ne connaissent pas tout à fait les activités de ce dernier. Il demande ensuite aux membres du CCPM de se présenter en donnant certains renseignements à leur sujet.

Il présente ensuite la nouvelle chargée de liaison du CCPM et la félicite de s'être adaptée si rapidement à ses fonctions.

Il indique que M^{me} Jane Gardner ne pourra assister à cette réunion et que M^{me} Patricia Clarey arrivera un peu plus tard dans la matinée.

¹ AVIS : Le présent compte rendu a été préparé avec soin, mais les lecteurs doivent savoir que, même si les membres du CCPM l'ont approuvé, il n'a été ni révisé ni approuvé par les intervenants et ne reflète donc pas fidèlement leurs déclarations. Veuillez noter par ailleurs que l'équipement de traduction a posé certains problèmes et que certaines portions des interventions ont donc peut-être été laissées de côté.

Le président indique ensuite que la présente séance a pour but de solliciter l'opinion de l'assistance et des membres du CCPM sur le nouveau plan stratégique de la CCE, afin d'aider le CCPM à formuler un avis au Conseil au sujet de ce plan.

Présentations des représentants des comités consultatifs nationaux

La représentante du Comité consultatif national (CCN) américain mentionne que les membres de ce comité ne se sont pas réunis depuis le dernier exposé de leurs activités au CCPM, en octobre 2004, mais qu'ils ont réfléchi à l'avenir de la CCE en se concentrant sur le rôle positif que le secteur privé peut jouer pour améliorer l'état de l'environnement. Elle déclare en outre que le CCN américain est en train de planifier la tenue d'une table ronde pour le 27 avril, à Washington, qui aura pour thème « les capacités du secteur des affaires en matière d'environnement », et que des exemplaires de son ordre du jour sont disponibles dans le cadre de la présente réunion. Elle ajoute que ce comité tiendra sa prochaine réunion les deux jours suivants, les 28 et 29 avril, à Washington, et que les membres du CCPM sont invités à y assister. Elle indique aussi que le CCN en tiendra une autre les 20 et 21 octobre prochains, à San Diego, qui portera sur les questions frontalières.

Le représentant du CCN canadien déclare que ce comité a été heureux d'apprendre que le Conseil avait réexaminé son rôle et décidé de s'engager davantage en se fiant sur la compétence du Secrétariat pour régler les affaires courantes. Il se dit par contre déçu que le CCN n'ait pas eu l'occasion de participer à l'élaboration du nouveau plan, car ses membres n'ont eu que quelques jours pour formuler des observations au sujet de ce document. Il se dit par ailleurs inquiet de la décision de supprimer du programme la santé des enfants et l'environnement, car, à son avis, la santé des enfants est un baromètre de la salubrité de l'environnement et la CCE ne devrait pas mettre fin à ces importants travaux. Il se dit également préoccupé de voir que la biodiversité ne constitue plus une priorité, alors que l'air et la biodiversité sont des éléments qui unissent les trois pays. Il termine en espérant revoir chacun des participants à la réunion du mois de juin qui se tiendra à Québec, au Canada.

Le président invite le représentant du CCN canadien à faire parvenir ses observations par écrit sur le programme de la CCE à la chargée de liaison du CCPM.

Un membre de l'assistance déclare qu'il est très important que les activités de la CCE donnent des résultats tangibles afin que le public connaisse davantage les questions sur lesquelles elles portent, par exemple, le rapport sur le maïs. Il invite par ailleurs le CCPM à déployer des efforts au cours des dix prochaines années afin de mieux communiquer avec le public.

Présentation du directeur exécutif de la CCE

Le président présente le directeur exécutif de la CCE en le remerciant d'avoir invité le CCPM à contribuer à l'élaboration du nouveau plan, et tout en notant le rôle qu'il a joué pour faciliter le processus de transition à ce nouveau plan.

Le directeur exécutif fait état des activités réalisées depuis la dernière réunion du CCPM, et mentionne qu'un rapport détaillé à ce sujet sera disponible la semaine suivante.

Il indique que l'élaboration du programme de travail et du budget pour 2005 a exigé beaucoup de temps, et que ces travaux ont été plus longs que par le passé compte tenu du processus de transition requis par la Déclaration de Puebla. Il mentionne également que c'est la raison pour laquelle l'approbation du programme et du budget a été retardée et que ce dernier n'a été approuvé qu'en avril. Il rend également compte des activités suivantes :

- En janvier, la CCE a publié un rapport, fondé sur des données comparables, inventoriant les émissions atmosphériques des centrales électriques alimentées avec des combustibles fossiles, et ce rapport a été très bien accueilli. Cette année, le nouveau rapport de la série *À l'heure des comptes* aura un caractère un peu plus trilatéral, car il se fondera sur certaines données en provenance du Mexique.
- En février, la CCE a publié la première carte nord-américaine et un rapport sur les aires marines protégées s'étendant de la Baja California à la mer de Béring.
- La CCE a tenu une réunion à Montréal en compagnie des conseils pour le commerce international des trois pays, avec lesquels elle a conclu un protocole d'entente, en 1995, prévoyant l'exécution d'un programme coopératif destiné à faire participer le secteur privé et le milieu des affaires à ses travaux. Ce protocole a notamment suscité la création du *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fonds de prévention de la pollution). Tous les participants à cette réunion ont convenu d'harmoniser davantage ce protocole à la Déclaration de Puebla, et la CCE envisage de tenir une séance au cours de la réunion du Conseil afin de signer un protocole révisé.
- En dernier lieu, il mentionne qu'au cours d'une récente réunion à Waco, au Texas, les présidents Bush et Fox et le premier ministre Martin ont annoncé la création du nouveau Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, qui prévoit plus particulièrement des travaux concertés sur la qualité de l'air, les espèces aquatiques envahissantes et la gestion des produits chimiques, ainsi que des partenariats pour la conservation des habitats des espèces migratrices. Il indique que le programme de la CCE porte sur plusieurs thèmes convergents, dont la qualité de l'air, les espèces envahissantes, la gestion des produits chimiques, le soutien aux aires marines protégées et des partenariats destinés à gérer les espèces migratrices. Il ajoute que la session du Conseil coïncide avec la période de 90 jours au cours de laquelle les groupes de travail ministériels sont censés rendre compte des travaux entrepris au sujet du programme relatif à la prospérité. Il conclut en affirmant que la session du Conseil offrira un cadre de consultation avec les intervenants et permettra d'accomplir des progrès.

(M^{me} Patricia Clarey se joint à la réunion)

Présentation du directeur des programmes de la CCE

Le président invite le directeur des programmes de la CCE à prendre la parole et celui-ci mentionne qu'il donnera un aperçu de l'évolution du programme de la CCE depuis la réunion du mois d'octobre. Il aborde, en premier lieu, le programme coopératif trinational prescrit par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et déclare que l'examen décennal a permis de faire une analyse rétrospective et a révélé que l'on peut obtenir des améliorations en visant des résultats cohérents et en apportant une contribution aux travaux que réalisent d'autres organismes.

Il mentionne que tout en énonçant à nouveau la mission de la CCE, le Conseil a prescrit à cette dernière de jouer un rôle catalyseur et de déployer des efforts afin que son programme de travail soit connu à l'échelle de l'Amérique du Nord pour la qualité de ses analyses ainsi que pour les résultats tangibles qu'elle obtient dans le cadre de son programme de travail.

Il précise que, pour ce faire, les représentants suppléants ont formé des groupes d'experts pour contribuer à l'établissement de plans concernant les trois nouveaux domaines prioritaires de la CCE : l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités de gestion de l'environnement et l'attention soutenue qu'il faut porter à l'environnement et au commerce.

Il fait ensuite état des buts et des activités dans chacun de ces trois nouveaux domaines qu'ont approuvés les représentants suppléants au cours de leur dernière réunion.

Première priorité : Information nécessaire à la prise de décisions

But

Rechercher, compiler, diffuser et élaborer de l'information pertinente et adéquatement documentée sur des questions qui suscitent des préoccupations communes en ce qui a trait aux tendances et aux progrès en matière de gestion de l'environnement en Amérique du Nord, afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.

Activités

- Stratégie relative aux systèmes d'information
- Atlas environnemental nord-américain
- Information sur les émissions atmosphériques en Amérique du Nord et données de surveillance
- Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord
- Surveillance et évaluation environnementales en Amérique du Nord (Plan d'action régional nord-américain [PARNA] cadrant avec le Programme de gestion rationnelle des produits chimiques [GRPC])

- Information sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord et indicateurs connexes
- Examen de l'assurance de la qualité
- Système d'information sur les lois de l'environnement en Amérique du Nord

Deuxième priorité : Renforcement des capacités**But**

Aider les gouvernements, le secteur privé et la société civile des trois pays à renforcer graduellement les capacités des institutions pour qu'elles gèrent de façon rationnelle l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, notamment au Mexique.

Activités

- Partenariats visant une gestion intégrée de l'environnement (écologisation des chaînes d'approvisionnement et prévention de la pollution sur les plans local et municipal)
- Renforcement des capacités locales de gestion intégrée des écosystèmes
- Coopération institutionnelle et renforcement de l'application des lois sur les espèces sauvages.

Troisième priorité : Environnement et commerce**But**

Promouvoir des politiques et des mesures qui offrent des avantages communs dans les domaines de l'environnement, du commerce et de l'économie.

Activités

- Évaluation permanente des incidences de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)
- Promotion d'un marché nord-américain des énergies renouvelables
- Achat de produits et de services écologiques
- Application transfrontalière des lois sur les matières dangereuses pour l'environnement
- Processus de prévention et de gestion des espèces envahissantes

Le directeur des programmes mentionne que tous ces projets constitueront un programme plus harmonieux et plus cohérent. Il ajoute que le Conseil a récemment approuvé ce cadre de travail, mais qu'il faut maintenant accomplir une tâche difficile, à savoir se fonder sur des travaux déjà accomplis dans certains cas tout en tenant compte du fait que d'autres projets sont totalement nouveaux.

Le directeur des programmes donne ensuite un aperçu des projets qui faisaient déjà partie de l'ancien programme de travail et qu'il est prévu de poursuivre :

- Le projet de GRPC continuera jusqu'en 2010 afin de parachever la mise en œuvre de tous les PARNA.
- Application de la stratégie relative à la biodiversité : certains éléments de la mise en œuvre du *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité* cadreront avec le domaine prioritaire de l'information, alors que d'autres éléments cadreront avec celui du renforcement des capacités. Plusieurs activités se termineront en 2005.
- Les travaux relatifs aux indicateurs de la santé des enfants prendront également fin, et le restant des travaux du projet sur la santé des enfants et l'environnement sont déjà terminés.
- La mise en œuvre du PARNA relatif au DDT se terminera aussi cette année.
- En ce qui a trait à la divulgation de l'information environnementale, il s'agit de la dernière année des travaux dans ce domaine.
- Les travaux concernant la gestion écologique des déchets dangereux en sont également à leur dernière année.

Il souligne que le financement de ces projets représente environ 25 p. 100 du budget de la CCE, et que leur achèvement permettra de libérer des fonds pour le programme de travail de 2006.

Il conclut en mentionnant que le Secrétariat s'emploie activement à mettre sur pied chacun des projets ainsi que les activités qui contribueront à leur réalisation.

Le président du CCPM fait remarquer que le rôle du Comité consiste à interagir avec le public afin de concourir à établir le programme de travail et à l'améliorer à mesure que les travaux évolueront durant les prochaines années. Il indique également que le CCPM organisera un atelier au mois de juin sur le renforcement des capacités des secteurs privé et sans but lucratif. Il précise que le CCPM désire créer des synergies et mener des activités que la CCE est en mesure d'encourager ou de soutenir, et ajoute que le CCPM envisage également de tenir un atelier avec des représentants du secteur privé dans le courant de l'année.

Le président du CCPM invite ensuite l'assistance à formuler des observations :

- Un membre du CCPM déclare que le programme a subi une évolution grâce à un processus d'élaboration plus réfléchi et mieux orienté, mais constate toutefois que l'on ne sait pas vraiment le degré d'attention qui sera porté à la biodiversité. Bien qu'il attende de voir les résultats du « déplacement » de certaines activités dans le nouveau programme de travail, il félicite le Secrétariat de l'excellent travail qu'il a accompli.

- Un autre membre du CCPM félicite le directeur exécutif d'avoir revigoré le protocole d'entente avec le secteur privé, et mentionne que la prochaine table ronde qu'organisera le CCN américain permettra de renforcer les synergies.
- Un autre membre du CCPM soutient que la manière de faire connaître ces travaux à la société civile constituera un défi, mais note avec satisfaction que des journalistes assistent à la présente réunion.
- Un autre membre du CCPM demande ce qui a motivé l'élimination du projet sur la santé des enfants et l'environnement. Le directeur des programmes estime important de poursuivre les travaux sur les indicateurs, mais indique que les autres éléments de cette décision relèvent du Conseil. Le membre du CCPM dit espérer que le Conseil fera cadrer la santé des enfants avec d'autres projets, ce à quoi le directeur des programmes répond que cette possibilité est toujours présente, même si cela n'est pas encore vraiment décidé.
- Un membre de l'assistance demande à quel moment la CCE entreprendra des discussions sur le génie génétique et la biosécurité, en faisant remarquer que ce sujet est extrêmement important pour le Mexique. Il demande également où en est rendu le dossier de la participation des peuples autochtones au processus décisionnel de la CCE, laquelle a fait l'objet d'une recommandation du CCPM, et à quel degré ces peuples y participent.
- Le directeur des programmes indique que la CCE ne prévoit pas pour le moment entreprendre d'autres travaux sur la biosécurité des organismes génétiquement modifiés (OGM), mais qu'en ce qui concerne les peuples autochtones, il est encore opportun d'envisager de quelle manière ils peuvent le plus adéquatement participer aux projets, car il s'agit d'une idée judicieuse que la CCE est loin d'avoir abandonnée. Un membre du CCPM déclare qu'il a les mêmes préoccupations et qu'il avait l'intention de soulever la question de la participation des peuples autochtones un peu plus tard au cours de cette réunion, tout en mentionnant que le CCPM a déjà formulé un avis au Conseil à ce sujet.
- Le président du CCPM précise que le renforcement des capacités offre la possibilité de faire participer les peuples autochtones et d'établir des processus qui élargiront l'accès à l'information.
- Un membre de l'assistance soulève la question de la santé des enfants à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, notamment les préoccupations particulières que les *maquiladoras* suscitent à cet égard. Il suggère d'inviter des organismes communautaires à assister aux réunions et à faire part de leur point de vue.
- Un autre membre de l'assistance se dit déçu de la décision d'éliminer du programme de travail la question de la santé des enfants. Selon lui, il s'agit d'un énorme problème dans les régions frontalières, particulièrement les maladies

respiratoires dont souffrent les enfants. Il soutient également que l'on porte peu d'attention aux sources d'énergie de remplacement.

- Un autre membre de l'assistance déclare qu'il serait très pertinent de faire porter les travaux relatifs à l'environnement et au commerce sur les services écologiques.
- Un autre membre de l'assistance estime important d'élargir l'accès à l'information, car les organismes communautaires ne disposent pas des moyens nécessaires pour consulter les bases de données hautement perfectionnées.

Présentation du directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application

Le président invite le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application à prendre la parole, tout en mentionnant l'importance que revêt le processus relatif à ces communications et l'intérêt que le CCPM y porte depuis des années.

Le directeur indique que la réception de la cinquantième communication, en janvier dernier, constitue un événement marquant, et rend ensuite compte de l'état d'avancement des communications en cours d'examen :

- Le Secrétariat attend une réponse de la partie visée au sujet de deux communications : SEM-05-001 (Carrière de gravier à Puerto Peñasco) et SEM-04-005 (Centrales électriques au charbon).
- Le Secrétariat est en train de déterminer si les communications SEM-03-003 (Lac de Chapala II) et SEM-04-007 (Véhicules automobiles au Québec) justifient la constitution de dossiers factuels.
- Le Secrétariat attend la décision du Conseil au sujet de la constitution d'un dossier factuel relatif à la communication SEM-03-004 (Alca-Iztapalapa II).
- À la demande du Conseil, le Secrétariat est en train de constituer des dossiers factuels relatifs aux communications SEM-00-006 (Tarahumara), SEM-02-003 (Pâtes et papiers), SEM-02-001 (Exploitation forestière en Ontario), SEM-04-006 (Exploitation forestière en Ontario II) et SEM-03-005 (Technoparc de Montréal).

Il mentionne que ce processus a donné lieu à des désaccords au cours des années, mais félicite le CCPM de sa persistance et de ses conseils utiles qui ont incité les gouvernements à clarifier leur position sur d'importantes questions, notamment la réponse que lui a donnée le Conseil, en juin 2004, au sujet de la portée des dossiers factuels.

Des membres du CCPM réclament plusieurs éclaircissements sur certaines communications.

Un membre de l'assistance déclare que l'extraction de gravier est un problème extrêmement grave dans la région frontalière, car elle a des répercussions sur les aquifères, et demande s'il serait possible de présenter une communication sur cette question. Le directeur mentionne que l'on doit exercer des recours privés à l'échelon national avant de présenter une communication à la CCE, mais propose à cette personne de la rencontrer en privé afin de lui donner de plus amples renseignements sur le processus relatif aux communications.

Présentation de M. David Wirth sur le processus visé à l'article 13 de l'ANACDE

Le président du CCPM mentionne que M. Wirth exposera les résultats de l'étude qu'il a menée jusqu'à présent au sujet de l'application, par la CCE, de l'article 13 de l'ANACDE. Le Secrétariat a demandé à M. Wirth d'évaluer la manière dont procède la CCE dans ce domaine, ainsi que les critères sur lesquels elle s'appuie pour choisir le sujet des rapports à établir en vertu de cet article. Le rapport de M. Wirth sera transmis au Conseil et au CCPM, et ses travaux aideront le Secrétariat à adopter un processus et une méthode pour l'établissement de ces rapports.

M. Wirth mentionne que ses travaux vont bon train, et saisit l'occasion pour demander au CCPM et au public d'y contribuer. Il explique en quoi consiste le processus énoncé à l'article 13, en se fondant sur les dispositions de ce dernier, et donne un aperçu des rapports que la CCE a déjà établis en vertu de cet article.

Il expose ensuite les critères qu'a fixés le Secrétariat pour choisir des sujets de rapport, mais mentionne qu'il n'existe aucune procédure ni méthode standard pour des rapports de cette nature. Il précise que, selon lui, la *National Academy of Sciences* (Académie nationale des sciences) des États-Unis constitue une « référence » quant à la démarche à adopter pour solliciter la contribution de spécialistes indépendants concernant la manière d'aborder des questions scientifiques au cours de l'élaboration de politiques. Celle-ci consiste à appliquer un processus d'examen à deux niveaux, comme ce fut le cas lors de l'établissement des deux derniers rapports du Secrétariat en vertu de l'article 13.

M. Wirth mentionne que les avertissements qu'énonce le plus récent de ces rapports illustrent un rôle et un intérêt de plus en plus grands de la part du Conseil et des Parties au cours de l'élaboration des rapports. Il ajoute, par ailleurs, que la consultation du public à leur égard a pris une tournure plutôt officielle, mais que l'on pourrait recourir également à d'autres moyens pour solliciter son opinion. Il mentionne également que le directeur exécutif pourrait choisir des sujets qui feraient davantage appel que par le passé aux compétences du personnel du Secrétariat. Il ajoute que, jusqu'à présent, ce personnel a eu tendance à se consacrer à un sujet précis, et qu'il serait essentiel qu'il établisse un historique des travaux relativement à ces rapports.

En dernier lieu, il affirme qu'il serait possible de rationaliser le processus pour qu'il réclame moins de ressources. Il précise qu'il est préoccupant de voir que, au fil du temps, la méthode adoptée a fait en sorte que le processus est devenu plus officiel, plus complexe et a perdu de sa souplesse. Il explique qu'il essaie de tirer des conclusions à partir de l'examen de l'ensemble du processus d'établissement des rapports afin de cerner un éventail d'options qui pourraient comprendre une plus grande rationalisation des méthodes de travail. Tout en sollicitant de l'information sur le choix des sujets, on lui a demandé de suggérer des sujets de façon non officielle.

Il conclut en invitant les personnes présentes à lui faire part de leur opinion par courriel, en les faisant parvenir à la chargée de liaison du CCPM.

Suivi : Chargée de liaison du CCPM

Période de discussion et de questions

Le président invite ensuite l'assistance à formuler des observations et à poser des questions.

- Un membre du CCPM remercie M. Wirth, mais fait remarquer qu'il est contradictoire de vouloir que le Secrétariat ait recours à un examen à deux niveaux par des spécialistes tout en essayant de rationaliser le processus d'établissement des rapports et de faire en sorte qu'il soit moins complexe. M. Wirth répond qu'il n'y voit aucune contradiction, car cela dépend de la complexité du sujet traité. Selon lui, chaque sujet réclamant un mode de présentation différent, il faudrait adopter une méthode d'établissement de rapport qui tienne compte du sujet traité. Il mentionne aussi que les cinq rapports établis jusqu'à présent traitent de sujets très variés, mais que les dispositions de l'article 13 permettent d'étudier un sujet ou un thème des plus précis ayant des incidences générales sur les politiques.
- Un autre membre du CCPM mentionne qu'étant donné que la plupart des spécialistes apportent une contribution bénévole à l'établissement des rapports et que le public est largement consulté, il s'agit d'un processus très efficace, mais il demande s'il est possible que le Conseil puisse refuser un projet de rapport du Secrétariat dans les 30 jours suivant la date où celui-ci l'en informe. M. Wirth indique que tous les gens qu'il a interviewés conviennent que la participation du public constitue un élément très précieux de ce processus, car il confère une légitimité aux rapports et aux incidences qu'ils ont sur les politiques. En ce qui a trait à la période de 30 jours, il explique que le Conseil peut refuser un sujet de rapport si celui-ci ne cadre pas avec le programme de travail de la CCE, mais que cette situation ne s'étant pas encore produite, on ne sait pas comment le Conseil réagirait dans un tel cas.

- Un membre du CCPM insiste sur l'importance que revêtent la participation du public, le rôle du CCPM, l'organisation d'ateliers publics et la publication de leurs conclusions.
- Un membre de l'assistance fait état du caractère complexe de la diversité des cultures, des politiques et des intérêts que l'on trouve dans les trois pays signataires de l'ALÉNA, en mentionnant que l'on peut constater cette situation à Tijuana et dans la région frontalière en raison de l'implantation de centrales électriques au Mexique pour approvisionner les États-Unis. Il mentionne également que les suites données au rapport sur le maïs suscitent des doutes, et demande quelles sont les mesures de suivi à l'égard des rapports et de quelle manière le Secrétariat est organisé à cette fin. Le président du CCPM explique en quoi consiste l'organisation de la CCE ainsi que le rôle du Conseil, du CCPM et du Secrétariat.
- Un autre membre de l'assistance revient sur la « méthode de référence » et suggère de faire appel à des représentants du milieu universitaire au cours de l'établissement des rapports visés à l'article 13. Il suggère également d'envisager la formation d'un comité, qui constituerait un sous-ensemble des académies nationales des sciences et aurait pour tâche d'élaborer une méthode de référence trinationale. Il ajoute que cela serait très utile en ce qui a trait à des questions aussi controversées que le maïs, et dit appuyer l'idée d'établir différents types de rapport sur diverses questions afin de garantir une certaine souplesse. M. Wirth précise qu'il n'avait pas l'intention de dire que l'académie nationale des sciences des États-Unis constituait le seul modèle dans ce domaine, et que tout en estimant qu'il serait judicieux d'établir une norme trinationale, il faudrait faire attention de ne pas créer de chevauchements.
- Un membre de l'assistance déclare de son côté que la contamination génétique du maïs au Mexique a des répercussions à plusieurs égards, notamment sur la santé humaine et le domaine financier. Il soutient également que les membres du CCPM étant choisis par les gouvernements, le public estime que ce comité a un caractère quasi-gouvernemental et que cela peut entacher la crédibilité du processus prévu à l'article 13. Selon lui, il est très important que le CCPM continue d'interagir avec le public, car cela permet de dissiper les doutes et de lui donner de la crédibilité. Il ajoute que de nombreuses personnes ont été contrariées par l'absence de suivi, ont perdu tout intérêt et sont outrées du fait que la CCE ait dépensé 500 000 \$ de fonds publics pour un rapport qui n'aura aucune incidence positive et dont l'établissement a été marqué par l'intervention des gouvernements. Tout en signalant que le public se heurte à des règles gouvernementales qui n'imposent pas la mention « organisme génétiquement modifié » sur les étiquettes de produits, il invite le CCPM à continuer d'insister auprès de la CCE pour instaurer la transparence et le suivi des rapports visés à l'article 13, au lieu d'établir des rapports empreints de « neutralité ».

- Le président du CCPM affirme que la crédibilité du CCPM est très importante, car il s'agit d'un organe qui a pour difficile tâche de solliciter l'opinion du public et de la porter à l'attention du Secrétariat et du Conseil, tout en essayant constamment de renforcer la transparence et de formuler des idées et des avis, comme son mandat le réclame. Il précise que le CCPM ne reçoit aucune directive des gouvernements, et que ses relations avec le Conseil et le Secrétariat sont parfois tendues en raison du rôle qu'il joue. Il conclut en affirmant que le CCPM a une tâche vraiment difficile à accomplir, et que celui-ci apprécie toute suggestion qui lui permet d'améliorer son mode de fonctionnement.
- Un membre de l'assistance dit estimer que les rapports visés à l'article 13 constituent des outils très importants, car ils permettent au public de réclamer des mesures dans des domaines de premier plan.
- Un autre membre de l'assistance fait état des nouvelles priorités de la CCE en matière d'environnement, et soutient que les gouvernements n'accordent pas assez d'importance à l'information dont devrait disposer le public à l'échelle nationale. Il affirme que ce dernier a de plus en plus de difficulté à s'informer en raison de mesures de rationalisation gouvernementales dans ce domaine.
- Un membre de l'assistance fait aussi remarquer que peu de travaux ont trait aux répercussions des matières plastiques sur l'environnement, étant donné que le libre-échange a donné lieu à une augmentation considérable de l'utilisation de ces matières. Il ajoute que, contrairement au Canada et aux États-Unis, il n'existe aucune mesure de recyclage au Mexique pour résoudre les problèmes que les matières plastiques occasionnent, car elles sont extrêmement dangereuses pour l'environnement. M. Wirth lui suggère de fournir davantage de renseignements à ce sujet. De son côté, un membre du CCPM indique que l'on envisage de mettre des projets sur pied dans ce domaine au Mexique.
- Un autre membre de l'assistance, quant à lui, se dit perplexe de voir que l'on ne fait aucun cas des émissions provenant des centrales géothermiques.
- Au sujet de la crédibilité du CCPM, un de ses anciens membres déclare qu'il s'agit d'un groupe dont les personnes qui en font partie doivent consacrer beaucoup de temps et d'efforts pour s'acquitter de leur mandat, et qu'il leur accorde toute sa confiance. Il affirme ensuite qu'il est important d'établir des partenariats avec d'autres réseaux, notamment les associations industrielles. Selon lui, le secteur privé ne représente pas un aspect sombre des travaux du Comité, car ce secteur dispose de ressources qui peuvent être utiles dans des domaines importants, notamment l'évaluation et l'analyse des risques environnementaux. Il déclare en outre appuyer la démarche visant à revigorer le protocole d'entente conclu par la CCE avec le secteur des affaires. Il ajoute qu'il faut donner un fondement légal aux questions environnementales, puisque les législateurs élaborent parfois des lois sans être vraiment éclairés. Il conclut en affirmant qu'il faudrait prioritairement axer les efforts sur les régions frontalières.

- Le président du CCPM indique qu'il serait utile d'exercer un suivi quant à la manière de renforcer la participation du secteur privé, et demande à la personne qui vient de s'exprimer de formuler des suggestions précises à cette fin.
- Un membre de l'assistance fait état des différences qui caractérisent les diverses formes d'énergie renouvelable, à savoir l'énergie « verte », le combustible « vert » et la chaleur « verte ». Il demande au CCPM de s'assurer de bien connaître les particularités de ces trois formes d'énergie afin de pouvoir les différencier. Mentionnant que l'Union européenne envisage d'instaurer une norme relative à la chaleur « verte », il soutient qu'il serait opportun que la CCE s'inspire de ce qui se produit en Europe. Il suggère également d'adopter un autre terme pour désigner les « énergies renouvelables », et ajoute qu'il aimerait que la CCE établisse un rapport, en vertu de l'article 13, afin de favoriser le recours aux techniques de production de chaleur « verte » (applications thermiques), car les gouvernements n'ont pas encore accordé d'attention à cette source de chaleur.
- Un autre membre de l'assistance soutient qu'il est nécessaire d'établir une culture en matière de communications, et tout aussi important de concevoir un modèle dans ce domaine, notamment en ce qui a trait aux rapports visés à l'article 13.
- Un autre membre de l'assistance formule des observations sur la participation de divers groupes et invite la CCE et le CCPM, tout en axant leur attention sur le secteur privé, à ne pas perdre de vue les progrès accomplis avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes communautaires. Il mentionne qu'aux États-Unis, par exemple, le secteur industriel intervient déjà fortement à l'égard des politiques et influe grandement sur elles, mais que cela ne devrait pas faire cesser les efforts déployés pour informer et sensibiliser davantage les peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables. Il ajoute que même si la formule de la présente réunion s'avère utile, il faudrait faire preuve d'ouverture et de souplesse en recourant à d'autres moyens de communication pour rejoindre les collectivités qui vivent en marge de la société. Il conclut en recommandant de tenir d'autres genres de réunion pour que l'information se rende plus loin que dans le grand public.
- Un membre du CCPM convient qu'il est extrêmement important de concevoir des mécanismes pour améliorer les discussions et les communications, et constituer ainsi une communauté nord-américaine efficace en matière d'environnement.
- Un membre de l'assistance tient à souligner l'importance que revêtent la chaleur « verte » et les moyens de transport écologiques, car l'efficacité énergétique constitue le moyen le plus valable et le plus économique en vue de réduire le volume d'émissions polluantes. Il souligne également les avantages qu'offre la production d'électricité à petite échelle, notamment parce qu'elle donne une certaine autonomie aux collectivités.

- Un autre membre de l'assistance fait remarquer que le milieu universitaire participe très peu aux travaux de la CCE. Il mentionne également que bien que la participation des collectivités soit généralement plus forte qu'auparavant, elle est très limitée dans le cadre de la présente réunion. Il s'inquiète du manque de participation, plus particulièrement de la part des citoyens du Canada et des États-Unis.
- Un membre de l'assistance mentionne que le plan d'action énergétique de la Californie préconise de commencer par appliquer l'efficacité énergétique et de recourir ensuite aux énergies renouvelables. À son avis, il s'agit d'un exemple à suivre. Il déclare également qu'il faudrait se pencher sur les programmes mexicains en matière d'efficacité énergétique, et qu'il s'agirait d'un sujet pertinent pour un rapport visé à l'article 13.

Examen et adoption du programme du CCPM pour 2005

Le président indique que les membres ont examiné le programme du CCPM pour 2005 au cours d'une téléconférence tenue le 9 mars dernier, mais comme ils n'ont pas tous pu y participer, il s'avérait nécessaire de l'adopter au cours de la présente réunion.

Il poursuit en soutenant que les communications pourraient consister à multiplier les rencontres informelles au lieu de formuler des avis officiels par écrit, car, jusqu'à présent, cette façon de procéder n'a pas donné les résultats escomptés. Il déclare que le CCPM devrait viser à améliorer ses relations dans le cadre du nouveau programme, et que cela pourrait débiter lors de la réunion du Conseil, en juin prochain. Il demande à l'assistance de quelle manière il faudrait organiser l'atelier pour que le public y participe plus adéquatement.

- Un membre du CCPM mentionne que le Comité doit veiller à ce que les sujets des ateliers éveillent davantage l'attention du public et que les membres du Comité trouvent de meilleurs moyens d'interagir avec le public au cours des séances au lieu de rester passivement assis à la table d'honneur. Il suggère également de veiller à inviter les personnes les plus représentatives aux réunions.
- Un autre membre suggère d'envisager la formation de groupes thématiques avec des représentants du secteur privé, des ONG et des gouvernements, qui feraient état des conclusions de leurs discussions en plénière.
- Un membre de l'assistance demande s'il est possible de définir le renforcement des capacités dans le cadre du nouveau programme de travail de la CCE. Le président convient qu'il s'agit d'un vaste sujet, et que c'est précisément pour cette raison qu'un groupe sera constitué afin de voir à ce que ce sujet réponde le plus adéquatement possible aux objectifs du programme de travail.

- Un autre membre de l'assistance décrit un projet d'éducation qui pourrait constituer un modèle utile. Le président lui demande de faire parvenir des renseignements sur ce projet à la chargée de liaison du CCPM qui les relayera au groupe de travail compétent.

Décisions concernant le programme du CCPM :

1. Les membres conviennent du thème de l'atelier du 21 juin qui se tiendra dans le cadre de la session du Conseil, à savoir « Les besoins et les possibilités en matière de renforcement des capacités dans les secteurs privé et sans but lucratif ». Le CCPM organisera et animera cet atelier de manière à susciter la participation du public. Un groupe de travail comprenant les membres suivants se chargera de son organisation : MM. Carlos Sandoval, Gord Lambert, Dan Christmas et Dinker Desai, ainsi que M^{mes} Nelly Correa et Patricia Clarey. Ce groupe aura également pour tâche de veiller à que les sujets de discussion soient axés sur le renforcement des capacités.
2. Après un exposé de M. Carlos Sandoval, les membres conviennent de tenir une réunion le 11 octobre, à Mexico, à l'occasion de la Foire commerciale Enviro-Pro qui aura lieu du 12 au 14 octobre.
3. En dernier lieu, les membres conviennent de tenir la quatrième et dernière session du CCPM de 2005 dans le cadre du III^e Symposium de la CCE sur les effets du commerce sur l'environnement qui aura lieu à Montréal, les 30 novembre et 1^{er} décembre. Le président invite les membres à suggérer des sujets de discussion à la chargée de liaison du CCPM, et l'un de ces sujets sera retenu au cours de la réunion du mois de juin.

Suggestions de sujets en vue de la réunion de novembre :

- Les répercussions des *maquiladoras* sur l'environnement.
- Le rôle des États-Unis dans l'expansion des marchés du carbone
- La promotion des services écologiques
- Les problèmes environnementaux qu'occasionnent les centrales électriques dans les régions frontalières
- Les incidences du tourisme sur l'environnement

Suivi : Groupe de travail, président et chargée de liaison du CCPM

Discussion concernant un avis éventuel au Conseil sur le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2009

À la suite d'une discussion, les membres conviennent, au lieu d'élaborer immédiatement un avis officiel sur le Plan stratégique pour 2005 à 2009, de charger le président de rendre compte aux représentants suppléants des points soulevés au cours de cette réunion et de celles qui suivront, et d'en informer également le Secrétariat. Les membres décident aussi

de constituer un groupe de travail, comprenant M^{me} Jane Gardner et MM. Hector Sepulveda et Gordon Lambert, afin d'élaborer un avis au Conseil en prévision de la réunion du mois de juin.

Suivi : Président et groupe de travail du CCPM

Suivi des activités du CCPM

a) Examen des réponses aux avis et aux lettres du CCPM

Avis au Conseil n° 04-01 : Concrétisation de la participation à long terme des peuples autochtones aux activités de la CCE

Le président mentionne que le Conseil a répondu à cet avis du CCPM en lui indiquant : qu'il était satisfait du degré de participation des peuples autochtones à des projets précis de la CCE en 2004; qu'à mesure que les activités relatives au domaine prioritaire que constitue le renforcement des capacités seront mises sur pied, des efforts seront déployés afin de renforcer celles des peuples autochtones et de recourir à leurs connaissances traditionnelles dans le processus de décision; que le Conseil tiendra compte de la recommandation du CCPM d'assurer une représentation plus systématique des peuples autochtones lors de l'élaboration des prochains programmes de travail de la CCE; que le Conseil examinera également de très près la recommandation du CCPM de créer un poste permanent pour un autochtone au sein du Secrétariat.

Cet avis ne fait l'objet d'aucune autre observation.

Avis au Conseil n° 04-02 : Futures orientations de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

Cet avis ne fait l'objet d'aucune discussion.

Lettre du CCPM au Conseil, en date du 13 avril 2004, concernant le Symposium sur le maïs et la biodiversité

Cette lettre ne fait l'objet d'aucune discussion.

Le président mentionne que le fait que le Conseil n'ait pas répondu à l'avis du CCPM n°04-04, intitulé *Nouvelles orientations de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord*, offre au Comité la possibilité de réfléchir plus amplement à son point de vue et à l'élargir en prévision de la prochaine réunion du Conseil, et de préparer éventuellement un nouvel avis à ce sujet.

b) Le point sur la nomination des membres canadiens

Le président indique qu'il a reçu une réponse du Canada à sa lettre lui indiquant que ce pays s'emploie à trouver trois personnes à nommer au CCPM. Le président ajoute qu'il

rappellera à ce pays le degré d'importance de ces nominations au cours de la prochaine réunion des représentants suppléants.

Un membre canadien du CCPM se dit également préoccupé du manque de rapidité de ces nominations, et estime qu'il serait vraiment malheureux d'assister à une réunion du Conseil sans pouvoir compter sur de nouveaux membres. Il déclare que ces nominations relèvent du Canada, mais que cette situation place le CCPM en mauvaise posture. Il évoque la possibilité de trouver des solutions de rechange si cette situation devait se reproduire, et se demande s'il existe un moyen d'éviter tout délai entre les mandats.

Les membres décident de faire parvenir une lettre au Conseil lui recommandant : 1) d'envisager d'instaurer des règles afin qu'il n'y ait aucun délai entre de nouvelles nominations et la fin des mandats; 2) dans l'intervalle, d'apporter éventuellement des modifications aux *Règles de procédure du CCPM* afin que celui-ci puisse continuer de fonctionner normalement.

Suivi : Président du CCPM

c) Prochaines étapes concernant la question du conflit d'intérêts inhérent à l'ANACDE

Le président donne des renseignements sur cette question et déclare qu'il est temps, compte tenu des observations du public, de décider si le CCPM doit prendre des mesures. Il estime qu'il ne serait pas opportun de formuler un avis pour le moment, et qu'il faudrait plutôt tenir une discussion à bâtons rompus avec le Conseil. Les membres décident de ne prendre aucune mesure.

d) Prochaines étapes concernant le rapport *Le CCPM a dix ans*

Les membres conviennent de demander à la CCE de publier ce rapport.

Suivi : Chargée de liaison du CCPM

Questions administratives du CCPM

a) Groupes de travail du CCPM : nomination et rotation des membres

Les groupes de travail du CCPM et leurs membres sont les suivants :

Renforcement des capacités des peuples autochtones : MM. Carlos Rincón et Dan Christmas et M^{me} Patricia McDonald.

Mais : M^{me} Nelly Correa et MM. Dan Christmas et Dinker Desai.

Énergies renouvelables : MM. Eduardo Rincón, Gord Lambert et Dinker Desai.

Qualité de l'air : MM. Gord Lambert, Eduardo Rincón et Dinker Desai.

Nouvelles orientations : M^{me} Jane Gardner et MM. Hector Sepulveda et Gord Lambert.

Information nécessaires à la prise de décision : M^{mes} Nelly Correa et Patricia Clarey et M. Gord Lambert.

Règles de procédure (éthique) : M^{me} Patricia McDonald et MM. Gord Lambert et Hector Sepulveda.

Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers : MM. Carlos Rincón, Dan Christmas et Dinker Desai.

Articles 14 et 15 : M^{me} Jane Gardner et MM. Eduardo Rincón et Gord Lambert.

b) Prochaines réunions du CCPM

Session n° 05-02 : à Québec, du 21 au 23 juin.

Session n° 05-03 : à Mexico, du 11 au 14 octobre.

Session n° 05-04 : à Montréal, les 30 novembre et 1^{er} décembre.

Commentaires des observateurs

- Un membre de l'assistance estime important de tenir compte du renforcement des capacités et des communications pour pouvoir engager des discussions qui mèneront à un consensus. Il déclare qu'il serait heureux de s'asseoir à une table en compagnie de représentants de Monsanto et de Greenpeace afin d'atteindre un consensus, et que ce serait une idée géniale d'organiser ce genre de rencontre. Il poursuit en mentionnant que l'on doit considérer comme des problèmes ceux qui sont communs aux trois pays. Il ajoute que l'air et l'eau devraient constituer des domaines prioritaires, mais qu'au Mexique, il s'agit de la sécurité nationale. Il se dit également préoccupé de constater que la biodiversité pourrait ne plus être au programme de la CCE, particulièrement les espèces migratrices. Il se dit étonné que le jaguar constitue une mascotte mais que, en même temps, il soit menacé d'extinction. Il ajoute que pour susciter un plus grand intérêt à l'égard de la CCE, il faudrait rejoindre tous les secteurs de la société. En dernier lieu, il déclare vouloir connaître le genre de suivi que la CCE accordera, dans son prochain plan quinquennal, aux rapports établis en vertu de l'article 13. Il conclut en estimant que même si les travaux du Secrétariat prennent fin dans ce domaine, le CCPM peut continuer de s'y consacrer.
- Un membre du CCPM traite des conseils pour le développement durable et de la manière dont ils fonctionnent, et déclare que tous les membres mexicains du CCPM siègent à ces conseils. Il explique qu'ils font part des travaux de la CCE aux membres des conseils nationaux, et que cette information se rend jusqu'aux conseils régionaux. Il indique, par ailleurs, que le ministre incite les membres mexicains à faire connaître les travaux de la CCE lorsqu'ils acceptent de siéger au CCPM. Il conclut en se disant en accord avec la nécessité d'intégrer les services écologiques aux éléments du nouveau plan stratégique.
- Un membre de l'assistance estime important que le plan stratégique ait notamment trait à une gestion générale des bassins hydrographiques, car il s'agit d'un problème de taille au Mexique, particulièrement dans les régions

- frontalières. Il affirme également qu'il faudrait accorder beaucoup plus d'importance à l'établissement de marchés d'énergies renouvelables, comme le prescrit la Déclaration de Puebla. En dernier lieu, il juge utile que des représentants de petites et moyennes entreprises déterminées du Mexique soient invités à assister à la réunion sur le renforcement des capacités qui se déroulera à Québec, et qu'il serait même judicieux d'entrer directement en contact avec ces représentants. Il ajoute que les universités pourraient offrir la possibilité d'établir un tel lien ou de tenir une vidéoconférence.
- Un autre membre de l'assistance appuie la suggestion de tenir une vidéoconférence, tout comme celle voulant que les services écologiques fassent partie du plan stratégique. Il mentionne qu'il s'agit d'un moyen de préserver la salubrité des écosystèmes et la qualité de vie des collectivités qui y sont installées. Il suggère également de réaliser des travaux sur le secteur des tanneries au Mexique.
 - Un autre membre de l'assistance se dit en accord avec la suggestion précédente d'accorder une plus grande importance aux enjeux que suscite l'eau, particulièrement dans les régions frontalières. Il cite plusieurs exemples de pénuries imminentes d'eau, et estime nécessaire de prendre des mesures préventives et de procéder à une planification stratégique.
 - Un membre du CCPM reprend une observation précédente concernant les analyses comparatives, et affirme que le domaine prioritaire que constituent l'environnement et le commerce dans la Déclaration de Puebla offre une bonne porte d'entrée à ce sujet. Selon lui, à l'avenir, la concurrence exigera des manifestations de rendement qui donneront lieu à une diminution des incidences du commerce sur l'environnement.
 - Un autre membre du CCPM soutient que la CCE ne peut pas s'occuper de toutes les questions. À son avis, elle doit faire preuve de stratégie en faisant en sorte que les projets et les priorités aient un caractère trinational, car elle ne peut consacrer son budget à des questions strictement bilatérales ou nationales. Il estime que le CCPM pourrait contribuer à trouver d'autres organismes pour se pencher sur ces questions.
 - Un autre membre du CCPM aborde la question du rapport sur le maïs, puisqu'il a été mentionné plusieurs fois au cours de la journée. Un membre de l'assistance ayant suggéré que le CCPM devrait en faire plus à ce sujet, il lui demande en quoi cela pourrait consister. Cette personne lui répond que le CCPM pourrait étudier le genre de processus de suivi qui pourrait le plus adéquatement convenir aux rapports établis en vertu de l'article 13. Il se demande également ce qui arrive après que la CCE ait publié son opinion, en d'autres termes, si cette démarche ne s'arrête que là.

- Le même membre de l'assistance soulève également la question de savoir si la CCE ne devrait pas consacrer au tourisme une partie de ses travaux relatifs à l'environnement et au commerce, car il estime que cette activité a d'énormes répercussions sur l'environnement. Après que cette personne ait demandé si la CCE a un rôle à jouer à cet égard, le président déclare qu'il s'agirait d'un bon thème d'atelier, car cette question touche les trois pays.

Présentation sur les terres humides de Mesa de Andrade par M. Francisco Zamora, du Sonoran Institute

M. Zamora explique que la perte d'eau par infiltration à partir du canal All-American a créé une série de terres humides d'une superficie totale de plus de 6 200 hectares le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Plus de la moitié de ces terres se trouvent au Mexique, à l'est de la partie du canal dont il est prévu de cimenter les parois pour mettre fin aux infiltrations, et ces terres souffriront de cet arrêt d'infiltrations. Les terres humides de Mesa de Andrade sont très vastes et offrent un habitat de grande qualité aux oiseaux, dans une partie isolée située au nord du delta du Colorado où il n'existe aucun habitat de remplacement.

Il poursuit en précisant pour quelles raisons on devrait tenir compte de cette perte d'habitats essentiels lorsqu'on évalue les incidences éventuelles sur l'environnement du projet visant à cimenter les parois de ce canal. Il mentionne que, compte tenu de l'ampleur de cet ensemble de terres humides, il est évident que l'existence des terres humides a un lien avec leur alimentation en eau par le canal, et que cela constitue de « nouvelles circonstances ou de nouveaux renseignements » selon les règles qu'a instaurées le *Council on Environmental Quality* (Conseil sur la qualité de l'environnement) en vertu de la *National Environmental Policy Act* (Loi nationale sur la politique environnementale) des États-Unis.

M. José Luis Morales fait ensuite un exposé sur le projet d'entreposage de gaz naturel aux îles Coronado qu'envisage de réaliser un consortium de sociétés. Il mentionne que ces îles constituent un lieu de migration des baleines grises, et qu'elles sont généralement très importantes en matière de biodiversité. Il suggère que la CCE étudie les répercussions de ce projet, notamment sur les espèces migratrices.

Le président du CCPM remercie le public, le personnel du Secrétariat, les membres du CCPM et les interprètes et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

Adopté par le CCPM le 26 avril 2005

**Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord****Session ordinaire n° 05-01 du Comité consultatif public mixte****14 avril 2005****Hôtel Hilton Airport / Harbor Island (Marina ballroom)****1960 Harbor Island Dr.****San Diego, Californie****Téléphone : (619) 291-6700 • Télécopieur : (619) 293-0694****www.hilton.com**

Cette session visera à donner au public un aperçu du Plan stratégique de la CCE pour 2005-2009, élaboré en vue de mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Puebla de 2004. Des employés clés du Secrétariat de la CCE assisteront à la présentation et participeront à une discussion consacrée aux priorités que devra respecter ce plan à mesure qu'il mettra en application toutes les recommandations de la Déclaration de Puebla, durant l'année à venir et par la suite.

Ordre du jour provisoire**Jeudi 14 avril 2005****Session ordinaire du CCPM**

- | | |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 h – 9 h | Inscription des participants |
| 9 h – 9 h 10 | Mot de bienvenue et discours d'ouverture par Arturo Duran, président du CCPM
a) Adoption de l'ordre du jour provisoire |
| 9 h 10 – 9 h 30 | Rapport des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux |
| 9 h 30 – 9 h 40 | Brève présentation de l'évolution des travaux de la CCE depuis la dernière réunion du CCPM, par William V. Kennedy, directeur exécutif de la CCE |
| 9 h 40 – 10 h 30 | Présentation du Plan stratégique de la CCE pour 2005-2009, par Doug Wright, directeur des programmes <ul style="list-style-type: none">• Information nécessaire à la prise de décisions• Renforcement des capacités• Commerce et environnement |
| 10 h 30 – 10 h 45 | Le point sur les communications et les questions liées à l'application de la loi, par Geoffrey Garver, directeur, Unité des communications sur les questions d'application |

10 h 45 – 11 h 15	Examen des expériences vécues jusqu'à maintenant dans le cadre du processus visé à l'article 13, par le professeur David Wirth, auteur d'un rapport rédigé en vertu de l'article 13
11 h 15 – 12 h 30	Discussion et période de questions
12 h 30 – 13 h 30	Dîner (fourni)
13 h 30 – 14 h	Discussion et adoption finale du programme du CCPM pour 2005
14 h – 14 h 45	Discussion à propos d'un possible avis au Conseil relatif au Plan stratégique pour 2005-2009 de la CCE
14 h 45 – 15 h	Pause
15 h – 16 h	Suivi des activités du CCPM <ul style="list-style-type: none"> a) Examen des réponses aux avis et aux lettres du CCPM b) Le point sur les nominations de Canadiens c) Conflit d'intérêts inhérent – prochaines étapes? d) Rapport sur les dix ans du CCPM – prochaines étapes? <p>CCPM – Questions administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Groupes de travail du CCPM : nomination des membres et rotation b) Prochaines réunions du CCPM
16 h – 16 h30	Commentaires des observateurs
16 h 30 – 16 h 45	Présentation sur les zones humides de la Mesa de Andrade, par Francisco Zamora de L'Institut de Sonora
16 h 45 – 17 h	Période de questions
17 h	Fin de la session

**Regular Session of the Joint Public Advisory Committee 05-01
14 April 2005
San Diego, California**

List of participants as of 14 April

Participants

Acosta Velásquez, Joanna

Técnico Académico
IBEC, A.C.
Alejandro Quijano 131 - A Los Pinos
Sector 3
Mazatlán, Sinaloa
México 27578
Tel: 011 52 669 983 2167
Fax: 011 52 669 983 2167
e-mail: joanna.acosta@gmail.com

Alvarez Castillo, Alberto

Research Profesor
Instituto Tec. De Zacatepec
Calzada Tecnológico 27
Zacatepec, Morelos
México 62780
Tel: 011 52 734 343 1394 x 265
Fax: 011 52 734 343 4141
e-mail: nuabli@yahoo.com.mx

Barajas de Robinson, Graciela

Consultant
AMIDES, A.C.
1002 E. Prince RD.
Tucson, Arizona 85719
United States
Tel: 520 401 6723
Fax: 520 408 9674
e-mail: grabarlo@u.arizona.edu

Basurto, Daniel

Presidente de la Comisión de Ecología
CONCAMIN
Homero 1804-602 Col. Polanco
México, DF
México 11570
Tel: 011 52 555 395 1085
Fax: 011 52 555 395 1540
e-mail: dbasurto@lexcorp.com.mx

Brooke, Lorraine

Consultant
3745, St-Jacques West, Suite 220
Montreal, Quebec H4C 1H3
Canada
Tel: 514 934 1218
Fax: 514 937 5114
e-mail: lbrooke@strata360.com

Christensen, Randy

Senior Lawyer
Sierra Legal Defense Fund
214 - 131 Water St.
Vancouver, British Columbia V6B 4M3
Canada
Tel: 604 685 5618
Fax: 604 685 7813
e-mail: rchristensen@sierralegal.org

Cocksedge Wendy
Coordinator, Research & Extension
Centre for Non-timber Resources
Royal Roads University
2005 Sooke Road
Victoria, British Columbia V9B 5Y2
Canada
Tel: 250 391 2600 x 4469
Fax: 250 391 2563
e-mail: wendy.cocksedge@royalroads.ca

Eggertson, Bill
Executive Director
Canadian Association for Renewable
Energies
435 Brennan
Ottawa, Notario K13 6J9
Canada
Tel: 613 728 0822
Fax: 613 728 2505
e-mail: eggertson@renewables.ca

Elgie, Stewart
138 Edgewood Rd.
Gatineau, Quebec J9H 5E1
Canada
Tel: 819 827 9371
Fax:
e-mail: stewart.elgie@yale.edu

Friedmann, Rafael
2620 Stuart St. Berkeley
California 94705
United States
Tel: 415 972 5799
Fax: 415 972 5333
e-mail: rfriedmann@aol.com

González, Manuel
Founding Board member
Tecciztli de Baja California SC
Ryerson 1268
Ensenada, Baja California
México
Tel: 619-263-5170
Fax:
e-mail: elmanuel@gmail.com

González Viadas, Jorge Eduardo
Director General y Conductor
Planeta Azul
Paseo de la Reforma 23-A 6sto Piso
Col. Tabacalera
México, DF 06030
México
Tel: 011 52 555 228 8909
Fax: 011 52 555 228 8908
e-mail: eduardoviadas@yahoo.com.mx

Juarez, Patricia
Coordinadora de Proyectos
University of Texas at El Paso
Center for Environmental Resource
Management
Burgess May, Suite 316
El Paso, Texas 79902
United States
Tel: 915 747 8306
Fax: 915 747 5145
e-mail: pjuarez@utep.edu

Morales, José Luis
Director General
ECO – SOL
Educación y Cultura Ecológica A.C.
Rio Colorado No. 10121 Col.
Revolución
Tijuana, Baja California 22550
México
Tel: 011 52 664 686 3956
Fax: 011 52 664 686 3956
e-mail: ecosol@telnor.net

Muñoz, Patricia
Profesor Investigador
Instituto Politécnico Nacional
Av. Luis Enrique Erro s/n Col.
Zacatenco
México, DF 07738
México
Tel: 011 52 555 729 6022 x 07738
Fax: 011 52 555 729 6022
e-mail: nmunoz@ipn.mx

Navarro, Aida
Wildlife Conservation Program Manager
Wildcoast
925 Seacoast Drive
Imperial Beach
California 91932
United States
Tel: 619 423 8665
Fax: 619 423 8448
e-mail: anavarro@wildcoast.net

Niedda, Teresa
Director
Farmworker Health and Safety Institute
P.O. Box 841 - 4th South Delsea Drive
Glassboro, New Jersey 08028
United States
Tel: 856 881 2507
Fax: 856 881 2027
e-mail: fhsinj@aol.com

Nuño Ucaranza, Ismael Aníbal
Coordinador
Nacional de Ahorro de Energía y
Edificio Inteligente
IBM de México
Mamino al Castillo No.2200 El Salto
Jalisco 45680, México
Tel: 011 52 333 669 7482
Fax: 011 52 333 669 7256
e-mail: anibal@mx1.ibm.com

Obeso, Antonio J.
Graduate Department
LITEDI-IPN
Av. Del Parque 1310
Tijuana, Baja California
México 22510
Tel: 011 52 664 623 1344
Fax: 011 52 664 623 1388
e-mail: aobeso@telnor.net

Ocegueda Sánchez, Marco Sebastián
Presidente
Alter Natura S.C.
Jerez #2159 Col. Sta. Mónica
Guadalajara, Jalisco 44220
México
Tel: 011 52 333 669 3493
Fax: 011 52 333 669 4535
e-mail: mocegueda@yahoo.com

Quintero Núñez, Margarito
Investigador Titular
Universidad Autónoma de Baja
California
Av. Gran Lago de los Osos 964
Fracc. Jardines del Lago 1era. Sección
Mexicali, Baja California 21330
México
Tel: 011 52 686 566 4150
Fax: 011 52 686 566 4150
e-mail: maquinu@iing.mx1.uabc.mx

Rodríguez Cisneros, José
Asistente de Investigación
Centro de Estudios del Agua
Av. Eugenio Garza Sada 2501
Sur. A7-319
Monterrey, Nuevo León 64849
México
Tel: 011 52 818 358 2000 x 5561
Fax: 011 52 818 358 2000 x 5563
e-mail: a00277820@itesm.mx

Ruiz Luna, Arturo

Investigador
CIAD, A.C.
Unidad Mazatlán en Acuicultura y
Manejo Ambiental
Sábalo Cerritos s/n
Mazatlán, Sinaloa 82010
México
Tel: 011 52 669 989 8700 x 251
Fax: 011 52 669 989 8701
e-mail: arluna@victoria.ciad.mx

Ruiz Vilar, Dayuma Avelina

Coordinadora de Proyectos
Presencia Ciudadana Mexicana
Zacatecas 206 PH
México, DF 06700
México
Tel: 011 52 555 574 0217
Fax: 011 52 555 264 6094
e-mail: presenci@prodigy.net.mx

Saracho Aguilar, Erik Eduardo

Director
HOJANAY, A.C.
Retorno Camboya 4
Col. Buenos Aires
Mun. Bahía de Banderas
San Francisco, Nayarit 63732
México
Tel: 011 52 311 258 4256
Fax: 011 52 311 258 44031
e-mail: hojanay@prodigy.net.mx

Toledo Merediz, José Ricardo

Director Tecnología Ambiental
Universidad TEC de Tijuana
Carr. Tijuana-Tecate Km.
Quintas Campestre el Refugio
Tijuana, Baja California 22685
México
Tel: 011 52 971 7036
Fax: 011 52 971 7036
e-mail:

Wesson, Dolores M.

University of California, San Diego
Center for Marine Biodiversity and
Conservation
Scripps Institution of Oceanography
7211 Fay Avenue
La Jolla, California 92037
Tel: 858 456 6261
Fax: 858 456 6261
email: dwesson@ucsd.edu

Westlake, Michael

Program Coordinator
Climate Change / Renewable Energy
Falls Brook Centre
125 South Knowlesville Road
Knowlesville, New Brunswick E7L 1B1
Canada
Tel: 506 375 4310
Fax: 506 375 4221
e-mail: michael@fallsbrookcentre.ca

Wirth, David A.

Director of International Programs
Boston College Law School
885 Centre Street
Newton, Massachusetts 02459
USA
Tel: 617 552 1237
Fax: 617 552 2615
e-mail: wirthd@bc.edu

Wong Karen, Jossuely

Coordinadora General
Programa Amigos de la Naturaleza
Francisco Mejía 2441 Col. Florida
Monterrey, Nuevo León 64810
México
Tel: 011 52 818 358 4915
Fax:
e-mail: karen.jossuely@gmail.com

Zamora Arroyo, Francisco
Project Manager
Colorado River Delta
Sonoran Institute
7650 E. Broadway Suite 203
Tucson, Arizona 85710
United States
Tel: 520 290 0828
Fax: 520 290 0969
e-mail: francisco@sonoran.org

Zavala, José
Director General
CIGA
José Clemente Orozco 2383
Tijuana, Baja California 22320
México
Tel: 011 52 664 900 7334
Fax: 011 52 664 900 7334
e-mail: jczavala@telnor.net

**JOINT PUBLIC ADVISORY
COMMITTEE**

Christmas, Daniel

Senior Advisor
Membertou Band Council
Membertou Office 111, Membertou Street
Memberbouth, Nova Scotia B1S 2M9
Canada
Tel: 902 564 6466 x 228
Fax: 902 539 6645
e-mail: danchristmas@membertou.ca

Lambert, Gordon

Corporate Director
Sustainable Development
Suncor Energy Inc.
P.O. Box 38, 112 4th Ave. S.W.
Calgary, Alberta T2P 2V5
Tel: 403 269 8720
Fax: 403 269 6246
e-mail: glambert@suncor.com

Clarey, Patricia

Chief of Staff
Office of Governor Schwarzenegger
State Capitol
Sacramento, California 95814
USA
Tel: 916 445 5106
Fax: 916 323 9111
e-mail: pat.clarey@gov.ca.gov

Correa, Adriana Nelly

Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental - ITESM
Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
Tel: 011 52 818 328 4032
Fax: 011 52 818 359 6280
e-mail: ancs@itesm.mx

Desai, Dinkerrai

Environmental Coordinator
U.S. Army Material Command
Directorate of Public Works, Bldg 173
Fort Monmouth, New Jersey 07703
USA
Tel: 732 532 1475
Fax: 732 532 6263
e-mail:
dinkerrai.desai@mail1.monmouth.army.mil

Duran, Arturo

Commissioner
International Boundary and Water
Commission United States Section
4171 North Mesa, Suite C-100
El Paso, Texas 79902-1441
USA
Tel: 1 800 262 8857 x 4101
e-mail: arturoduran@ibwc.state.gov
JPAC Chair for 2005

McDonald, Patricia

Consultant
4420 Berry Drive #3822
Wilson, Wyoming 83014
USA
Tel: 307 734 2758
Fax: 307 734 2758
e-mail: pattyamcdonald@earthlink.net

Rincón Mejía, Eduardo

Profesor Investigador
Facultad de Ingeniería. Departamento
de Postgrado. Universidad Autónoma
del Estado de México
Cerro de Coatepec s/n, Ciudad
Universitaria
Toluca, Estado de México 51130
México
Tel: 011 52 722 214 0855 x 222 y 722
272 6574
e-mail: rinconsolar@hotmail.com

Rincón Valdés, Carlos Armando
Director de Proyectos Ambientales para
México / Estados Unidos
Environmental Defense / Defensa Ambiental
1100 Norte Stantol, Suite 805
El Paso, Texas 79902
USA
Tel: 915 543 9292
Fax: 915 543 9115
e-mail: crincon@environmentaldefense.org

Sandoval, Carlos
Presidente
Consejo Nacional de Industriales
Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141, Col. del Valle
México, DF 03100
México
Tel: 011 52 555 559 1915
Fax: 011 52 555 575 2337
e-mail: ecologia@conieco.com.mx

Sepúlveda, Héctor Javier
Director Técnico
Fábrica de Jabón "La Corona"
Carlos B. Zetina, No. 80, Fraccionamiento
Industrial Xalostoc
Ecatepec, Estado de México 55340
México
Tel: 011 52 555 747 6406 x 1900 y 747
4545 x 1901
Fax: 011 525 55 714 3798
e-mail: hsepúlveda@fjcorona.com.mx

**COMMISSION FOR
ENVIRONMENTAL
COOPERATION**

Brevé, Daniel

Public Participation Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4345
e-mail: dbreve@ccemtl.org

Garver, Geoffrey

Director, Submissions on
Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: dmillan@ccemtl.org

Kennedy, William

Executive Director
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: ndaoust@ccemtl.org

Morin, Jocelyne

JPAC Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel : 514 350 4300
Fax : 514 350 4314
e-mail : jmorin@ccemtl.org

Orozco, Marcela

JPAC Liaison Officer
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail : morozco@ccemtl.org

Wright, Doug

Director of Programs
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: dwright@ccemtl.org